

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

NE SACRIFIEZ PAS LA SANTÉ À DOMICILE

Chaque année, plus de **deux millions de Français - personnes atteintes de maladies chroniques ou aiguës, ou en situation de perte d'autonomie en raison de leur âge ou d'un handicap -** bénéficient d'une continuité de soins à leur domicile grâce à l'accompagnement des prestataires de santé.

Cette prise en charge repose sur les **25 000 salariés de plus de 2000 entreprises et associations**. Elle se déploie au plus près des territoires et est indispensable aux patients pour lesquels l'univers hospitalier ne représente pas une solution de soins adaptée et pérenne.

La santé à domicile répond à l'aspiration toujours plus forte de nos concitoyens à être soignés chez eux, ainsi qu'aux enjeux de transformation de notre système de santé.

Pourtant, ce maillon essentiel de la chaîne de soins est aujourd'hui gravement menacé par la volonté du Comité Économique des Produits de Santé (CEPS) d'imposer des baisses tarifaires insoutenables, dans une logique purement comptable et court-termiste.

Monsieur le Président, vous ne pouvez accepter cette diminution drastique des moyens dédiés au domicile.

Une telle mesure va à l'encontre des ambitions portées par votre gouvernement en matière de maintien à domicile et d'accélération du virage ambulatoire, mais surtout de l'intérêt des 2 millions de patients aujourd'hui pris en charge, et de tous ceux qui pourront l'être dans le futur.

À défaut de révision des objectifs de baisses tarifaires et des outils de régulation, les prestataires de santé à domicile ne seront bientôt plus en capacité de réaliser leurs missions selon des standards qualitatifs suffisants.

Depuis des années, **notre secteur n'a eu de cesse de demander un travail concerté afin de mettre en œuvre des mécanismes de régulation garantissant à la fois la qualité des prises en charge et une maîtrise raisonnée des dépenses.** Demandes restées sans suite.

Monsieur le Président, **face au silence du CEPS et du Ministère de la santé, nous n'avons d'autre choix que d'appeler les patients et la profession à se mobiliser le mardi 16 avril et de solliciter votre intervention afin de permettre la réouverture d'un dialogue constructif visant à résoudre les différends tant sur les objectifs que sur la méthode.**

81%

des Français souhaitent pouvoir suivre leur traitement chez eux

Viavoice - novembre 2017

2 M

de patients bénéficient de prestations de santé à domicile

2000

structures privées ou associatives dans toute la France